NOUVELLES DE SAINT-VÉRAN, NOTRE COMMUNE

# E CHANTICOO

**PUBLICATION GRATUITE** 

Printemps - Été 2022 - N° 17



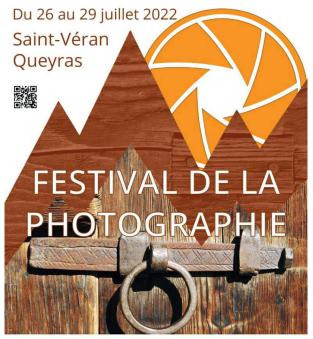
# **Sommaire**

Édito du Maire	3
Bilan de l'hiver	4
L'accueil et la navette de Clausis	5
Le budget 2022	5
L'école	6
La maison collective	7
Le logement	7
L'éclairage public	8
Les déchets	9
Un nouveau véhicule	9
Les corvées volontaires	9
Les Loulous	9
Festi' Saint-Véran	10
L'état civil	10
Le saviez-vous ?	11

#### LE CHANT DU COQ est une publication de la mairie de Saint-Véran

1 place de l'Église 05350 Saint-Véran Téléphone: 04 92 45 83 91 Fax: 04 92 45 81 98 Mail: mairie.stveran@wanadoo.fr Responsable de la publication : Mathieu Antoine, maire de Saint-Véran Photographies:

Fabrice Amoros - Mathieu Antoine Alexandre Berge - Marie-Odile Lecomte - X Imprimé par nos soins sur papier issu de forêts gérées écologiquement (label PEFC).



Expositions de rue - Concours photo - Tombola Films conférences - Randos-photos diurnes et nocturnes Atelier drone - Projection vidéo géante le 29 juillet



www.festiphoto.fr le Querras



# RAPPELS IMPORTANTS

#### **Urbanisme**

Tous les travaux même mineurs sont soumis à autorisation. En vous soustrayant à cette obligation, vous risquez des poursuites et un arrêt immédiat de vos travaux avec les conséquences fâcheuses.

#### Dépôts de gravats

Après le constat d'un dépôt sur un terrain, il est rappelé qu'il est strictement interdit de déposer des gravats et tout autre déchet (même les déchets verts) sur les terrains publics et privés. Il est probable que la commune propose comme en 2020 un dépôt de ferrailles cet automne, vous en serez informés à la fin de l'été.

Pour toutes ces démarches et obligations, la mairie est là pour vous conseiller, n'hésitez pas à la solliciter.

# Édito du Maire



Les années s'enchaînent et le moins que l'on puisse dire c'est qu'en ce moment tout n'est pas vraiment simple. Nous prenons chaque jour un peu plus conscience à quel point notre planète est fragile.

Les conflits, dont le dernier en Ukraine, nous rappellent qu'il y a de nombreuses situations tendues de par le monde. Le climat et son évolution avec une saison particulièrement sèche et un cumul de neige très faible doivent nous faire réfléchir sérieusement à des évolutions sociétales. La Covid-19 semble quand même s'éloigner en suscitant toujours un peu d'inquiétude, mais nous pouvons enfin avoir le plaisir de croiser nos sourires démasqués.

Malgré tout, il nous faut continuer à avancer et avoir des espoirs et des projets. Vous le verrez dans ce numéro, la commune va dans ce sens.

Nous avons acquis la maison de la succession de Romain Mathieu grâce à des subventions importantes ; nous travaillons sur l'avenir du presbytère avec la mission de programmation architecturale qui sera rendue dans l'été et qui donnera suite aux dossiers opérationnels.

Nous continuons à améliorer le fonctionnement de la Maison du Soleil et préparons activement, comme vous tous, la saison d'été avec notamment l'élargissement en juin et en septembre du service d'accueil et de la navette de Clausis.

De gros chantiers de particuliers sont en cours avec des grues (celle sous l'église sera démontée fin juin), le PLU et l'AVAP sont eux en cours de révision. Pour le plaisir de tous, la beauté de notre commune, et le label « Les Plus Beaux Villages de France » réexaminé ce printemps, n'oubliez pas de respecter les règles d'urbanisme et de faire une demande d'autorisation à chaque fois que nécessaire.

Une nouvelle saison débute ; qu'elle vous soit riche de travail, d'émotion, de plaisir.

Mathieu Antoine

#### **BILAN DE L'HIVER**

## Le ski alpin

Comme vous avez pu le constater, la fréquentation du Queyras a bien baissé cet hiver, essentiellement en janvier et mars. La Régie a enregistré une baisse d'environ 12 %. Les stations du Queyras ont ouvert 100 jours (hiver 21/22), 40 jours ont été bénéficiaires, mais malheureusement 60 jours sont restés déficitaires.

D'autre part, les frais d'énergie (gaz, fioul, électricité) ont fortement augmenté. En plus, certaines aides ne nous ont pas été accordées, car la Régie est un syndicat mixte alors qu'elles ont pu être données aux communes qui gèrent elles-mêmes des stations de ski alpin. Nous ne sommes pas les seuls à être dans ce cas. Un recours a été déposé.

La Régie prévoit un déficit pour l'année 2022 d'environ 500 000 €, elle prendrait en charge 200 000 €, les 300 000 € restants seront à combler par les communes.

Pour donner suite au conseil syndical du 11 avril, voici la participation prévisionnelle à la charge de chaque commune et du SIVU Beauregard (les communes de Saint-Véran et Molines participent à égalité) pour 2023.

Cette participation se détermine comme suit :

10 % à la charge du Département des Hautes-Alpes.

90 % à la charge des communes / SIVU pour moitié déterminés au prorata du potentiel financier de celles-ci et pour moitié au prorata de la longueur des pistes de ski ouvertes sur leur territoire.

Montant prévisionnel	300 000 €
Part relevant du Département (10%)	30 000 €
Part relevant des communes et SIVU (90%)	270 000 €

Participation à la charge des communes / SIVU				
Communes et SIVU	Prévisionnel			
Abries/Ristolas	55 864 €			
Aiguilles	23 010 €			
Arvieux	41 450 €			
Ceillac	50 604 €			
Château-Ville-Vieille	16 150 €			
SIVU Montagne Beauregard	82 922 €			
TOTAL QUEYRAS	270 000 €			

Saint-Véran payera donc 41 461 € en 2023 pour ce déficit qui s'ajoute aux 45 000 € dus chaque année pour le remboursement des prêts pour les travaux sur la station (télésiège de la Burge, réserve collinaire, billetterie automatique, etc..).

Après une année dite blanche, la Régie est fragilisée et il faudra trouver « des pistes » pour « remonter la pente ». Cette année peu enneigée ne nous a pas favorisées, mais cela n'est pas la seule raison.

La Régie, le syndicat mixte et l'Office de Tourisme vont travailler ensemble pour promouvoir le Queyras en hiver, particulièrement pendant les périodes creuses de janvier et mars. Ainsi, pourra-t-on augmenter la fréquentation.

Frédérique Marrou

#### Le ski nordique

Le bilan des activités nordiques est plutôt positif avec un peu plus de 100 jours d'exploitation, avec une préouverture au Pont de Lariane au 20 novembre et une fermeture au 27 mars.

Les chiffres suivants ne sont qu'une approximation sans être très loin du bilan définitif.

Une chose certaine, c'est l'explosion des préventes sur internet. Pour la quatrième année, nous proposons d'acheter en ligne les forfaits avec accès entre autres aux tarifs « primeurs » :

Saisons	Pour un chiffre d'affaires global de
2018 /2019 = 33 104 €	150 624 €
2019 / 2020 = 42 512 €	169 682 €
2020 / 2021 = 44 512 €	290 437 €
2021 / 2022 = 59 209 €	186 021 €

Les pisteurs et les dameurs ont donné de leur personne en enneigeant/ratissant manuellement les pistes. Sans ce travail acharné, nous n'aurions pu travailler pendant les vacances de février (manque de neige, vent). La mobilisation des habitants, des moniteurs et autres clients a été une belle récompense et surtout une belle reconnaissance pour le personnel.

Nous comptabilisons 35283 journées skieurs pour cette saison. Les retours clientèle sont unanimement positifs. Il nous faut continuer à garder cette qualité de pistes et d'accueil et travailler pour donner la place aux piétons de plus en plus nombreux.

Thomas Bruno Communauté des communes Guillestrois Queyras Extraits du bilan Queyras

# L'ACCUEIL ET LA NAVETTE DE CLAUSIS

#### Des nouveautés

Cet été, l'accueil va être mis en place dès le 15 juin et jusqu'au 15 septembre.

Bien au-delà de rendre ces périodes payantes, il s'agit de restreindre le flux de voitures non autorisées qui n'ont, ni à traverser le village, ni à rouler sur la route de Clausis.

La navette va être mise en place dès le 26 juin et jusqu'au 4 septembre (sauf le 16 juillet comme habituellement).



Les tarifs sont inchangés (5 € l'aller et 7 € l'aller-retour), mais le trajet sera prolongé jusqu'à la cabane de la Lavaïte soit environ 1 km de plus que le parking de l'Observatoire.

#### **LE BUDGET 2022**

Il faut noter une augmentation importante du budget 2022 à cause de l'intégration des sommes dues des suites de l'expertise judiciaire sur les fuites du toit de

l'Observatoire. Soit 220 217,51 € couvrant les travaux de réparation ainsi que les différentes avances payées par la commune (frais d'expertise, travaux d'urgence), répartis entre le budget de fonctionnement et d'investissement.

	Fonctionnement 2022	Fonctionnement 2021	Investissement 2022	Investissement 2021
Dépenses	1 018 086,42 €	955 923,31 €	776 881,88 €	575 149,36 €
Excédent 001			75179,89 €	67 894,79 €
Restes à réaliser Dépenses			357 315,36 €	50 500 €
Total des Dépenses	1 018 086,42 €	955 923,31 €	1 209 377.13 €	693 544,15 €
Recettes	806 586,52 €	724 406,86 €	967 916,08 €	645 706,15 €
Restes à réaliser Recettes			241 461,05 €	47 838 €
Excédent 002	211 499,90 €	231 516,45 €		
Total Recettes	1 018 086,42 €	955 923,31 €	1 209 377,13 €	693 544,15 €

Excédent = excédent de l'exercice précédent 2021.

Reste à réaliser = opérations reconduites et votées en fin d'année précédente et donc à réintégrer dans le budget 2022.

Pour la Maison du Soleil, le budget est assez simple puisqu'il prend en compte les charges de fonctionnement et les recettes d'entrée (environ 15 000 €). Les salaires des animateurs étant pris sur le budget général.

Mathieu Antoine



#### L'ÉCOLE

#### Voyage scolaire

Lundi 2 mai, nous sommes partis en voyage scolaire pendant 5 jours avec les maternelles de Molines, les primaires et l'école de Ceillac. Nous sommes partis en car de la Chalp.

Nous étions à St Jean St Nicolas au centre du Brudou. En bas, il y avait les chambres des garçons et à l'étage les filles, comme ça on ne se disputait pas !

Tous les jours, nous avons fait du cirque : de la jonglerie de l'équilibre, de l'aérien et pour finir nous avons appris à travailler les émotions en les exagérant avec le personnage du clown.





# C'était trop bien, on s'est bien amusés!

Mardi matin, nous sommes partis en randonnée dans le parc des Écrins, nous avons vu des chamois, des marmottes, un aigle royal, deux chevreuils. Ça ressemble beaucoup à chez nous!

Jeudi après-midi, nous avons visité une chèvrerie, nous avons moulé des faisselles puis nous les avons mangées. Mardi après-midi avant le cirque nous avons fabriqué des moulins à eau en bois. Lundi soir, on a fait une veillée astro. Mardi une veillée jeux de société. Mercredi une veillée conte trop bien. Jeudi une veillée « spectacle » qui présentait tout ce que l'on avait fait et appris. On a eu le trac!



Tristan, Maëlyne, Automne, Valentine, Maï-Phuong, Linda, Joakim, Paul, Eliott, Matej, Martin, Timéo, Auguste et Mattéo!

#### Projet « Culture en Contrebande »

Nous avons tourné des mini-films pour parler de la contrebande dans le Queyras. Les contrebandiers et contrebandières avaient plein d'idées pour passer des marchandises (sel, fromages, vins...) au nez et à la barbe des brigadiers!





#### A MAISON COLLECTIVE

La commune a acquis par voie de préemption une maison de village cadastrée AB 476, il s'agit d'une maison à double caset propriété de la succession de Romain Mathieu.



La situation de cette maison en plein cœur du village, ainsi que son caractère très spacieux, ont décidé le conseil municipal. Elle fait suite à une volonté locale qui s'était exprimée lors de réunions publiques et participatives organisées par un habitant en 2019 et confirmée par une délibération du 23 juillet 2020.

Financement	290 000 €	100 %
État (DETR)	87 000 €	30 %
Région	140 910 €	48,58 %
Commune	62 090 €	21,42 %

Au-delà de l'intention d'en faire une maison collective, il s'agira d'en préciser les affectations par un travail de programmation architecturale.

La commission vie locale, vie sociale et fleurissement précisera avec la commune son devenir : salle commune et conviviale pour les habitants, espace de travail partagé, espace de production boulangerie ou microbrasserie, commerce d'intersaison.... Mais à très court terme, l'aménagement du presbytère est la priorité.

## LE LOGEMENT

#### Vous avez un logement vacant sur la commune de Saint-Véran?

Des solutions existent pour le re marché locatif en vous sécurisant.

L'ADIL 04-05 vous explique tout ! Agence d'information sur le Logement des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence

Qu'est-ce qu'un logement vacant?

Selon la définition de l'INSEE, un logement est vacant s'il est inoccupé et :

- soit proposé à la vente ou à la location,
- soit déjà attribué à un acheteur ou à un locataire et en attente d'occupation,
- soit en attente de règlement de succession,
- soit conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- soit sans affectation précise définie par le propriétaire.

Comprendre le contexte du secteur logement de la plus haute commune d'Europe.

Saint-Véran possède la dénomination de « commune touristique ». Cette dernière entraîne une attractivité saisonnière qui n'est pas sans conséquence sur l'habitat.

Effectivement. la location saisonnière davantage prisée par les propriétaires. De plus, le poids des résidences secondaires est palpable, une majorité d'habitations restant fermées en intersaison.

Ces différents points rendent difficile la recherche de location à titre de résidence principale, car les prix de l'immobilier explosent.

D'autres raisons de la vacance des logements peuvent être évoguées. Vous vous trouvez peut-être dans l'une des situations suivantes et l'ADIL 04-05 peut vous

• Vous possédez un logement vétuste, dégradé, non décent. Vous pouvez agir en le réhabilitant afin qu'il ne se détériore pas davantage et ne pas perde de sa valeur. L'ADIL pourra notamment vous aider pour connaître les critères de décence.

Par ailleurs, de multiples aides financières (ANAH, MaPrimeRénov', CEE, Éco-PTZ) existent et vous pouvez potentiellement en bénéficier en fonction de vos ressources et de votre projet. Afin de connaître quelles sont les aides auxquelles vous avez droit, vous pouvez vous rapprocher de la Maison de l'Habitat au 04 92 50 82 11.

- Vous possédez un logement en indivision et les décisions ne sont pas aisées ? L'ADIL vous apporte une information juridique, personnalisée et neutre sur les solutions de remise sur le marché de votre bien.
- Vous possédez un logement que vous souhaitez mettre en location en résidence principale, mais vous appréhendez. Un juriste de l'ADIL peut vous accompagner et vous conseiller sur les différents types de contrats de location. L'ADIL vous précisera les droits et obligations du propriétaire bailleur et du locataire. Le juriste pourra vous exposer les points de vigilance à avoir lorsque vous avez une location comme la réalisation de l'état des lieux, la sécurisation face à un impayé de loyer, la restitution du dépôt de garantie, etc.

L'ADIL peut également vous aider à fixer un loyer au plus proche du marché locatif du secteur grâce à l'observatoire des loyers des Hautes-Alpes, réalisé chaque année depuis 2012 (consultable sur notre site : www.adil04-05.org). Vous pouvez directement les joindre au 04 92 21 05 98 pour plus d'informations. Ils pourront également vous communiquer de la documentation en lien avec votre projet.

ADIL 04-05 - 66, bd Georges Pompidou 05000 Gap. Tél.: 04 92 21 05 98.

Vous pouvez aussi contacter la mairie et Frédérique Marrou, conseillère municipale déléguée au logement.

# L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

#### Des résultats

Après un renforcement de l'extinction nocturne décidé en conseil municipal à l'automne 2020, la baisse de consommation est réelle, comme en témoignent les courbes et diagrammes.

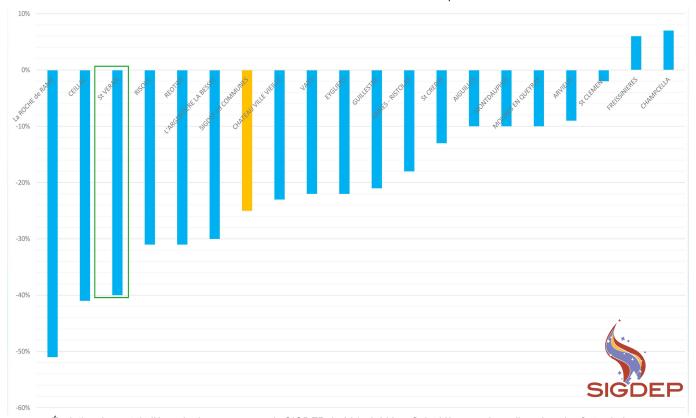
Si les conséquences sont économiques, elle joue un rôle non négligeable en faveur de la biodiversité. Cette baisse de la pollution lumineuse permet des observations nocturnes de qualité qui sont bien évidemment pour Saint-Véran un atout que nous valorisons à l'Observatoire et à la Maison du Soleil.

SIGDEP: Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Eclairage Public

ourbes et diagrammes.									
Consommations kWh eclairage public	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Sigdep 19 communes	1965952 kWh	1825795 kWh	1661134 kWh	1293925 kWh	0 kWh				
		-7%	-9%	-22%					
St VERAN	43072 kWh	35040 kWh	33900 kWh	19332 kWh					
		-19%	-3%	-43%					
		-19%	-21%	-55%	-100%	-100%	-100%	-100%	-100%



La consommation de la commune en nette baisse depuis 4 ans



Évolution du coût de l'énergie des communes du SIGDEP de 2017 à 2027 - Saint-Véran sur le podium des plus fortes baisses

Mathieu Antoine

# LES DÉCHETS

#### La tarification incitative

Les conteneurs « déchets non recyclables » sont déjà équipés sur tout le territoire d'un système de doubles tambours, qui limite à 30 L le volume des sacs poubelle que l'on peut y jeter.

Ces conteneurs seront équipés d'un boîtier électronique, il vous suffira de présenter une carte pour déclencher l'ouverture. Le nombre d'ouvertures par an permettra d'évaluer le volume de déchets jetés, et donc d'établir la facture.

Une zone test va être installée dans chaque commune. À Saint-Véran elle sera à Beauregard, tout autre foyer non concerné par cette zone pourra y participer et se voir aussi remettre une carte. Un agent de la Communauté de communes passera à votre domicile pour vous la remettre et expliquer le projet. Si vous n'avez pas reçu votre badge, vous pouvez en faire la demande : tarificationincitative@comcomgq.com.



À l'automne 2022, des points de déchets supplémentaires verront le jour, et au printemps 2023, tout le territoire sera équipé.

En fin d'année 2024, la redevance reçue sera la même qu'actuellement, mais il y aura aussi une redevance fictive indiquant le montant de la redevance à régler si elle avait été comptabilisée avec la carte et donc avec le nombre d'ouvertures annuelles du conteneur. Toute cette période va servir de test progressif où chacun pourra voir comment il peut réduire ses coûts.

## UN NOUVEAU VÉHICULE

La commune s'est dotée d'un nouvel utilitaire, il s'agit d'un Renault Kangoo.

Ce véhicule léger vient en complément du Mitsubishi 4x4, et permettra entre autres de ne pas utiliser celui-ci pour des opérations ne le nécessitant pas.

Cet achat d'une valeur de 11 945 € H.T. est financé pour 50% par le Département des Hautes-Alpes.



#### LES CORVÉES VOLONTAIRES

Ce printemps, Jacques Isnel et Cédric ont réparé la croix de Juan. Spontanément, des bénévoles les ont aidés à la remettre en place. Un beau petit moment de convivialité!



Pour les semaines à venir, nous vous proposons quatre dates de corvées volontaires :

- Samedi 18 juin.
- Vendredi 8 juillet (montage du chapiteau pour le festival astronomie).
- Samedi 10 septembre.
- Samedi 20 août.

Les rendez-vous sont fixés à l'atelier municipal à 8h30. Si possible, prévenez au préalable la mairie de votre présence.

## LES LOULOUS

Le centre de loisirs les Loulous de Molines / Saint-Véran ouvre ses portes (aux locaux et aux vacanciers) cette année encore du 11 juillet au 26 août du lundi au vendredi pour accueillir les enfants de plus de 6 ans !

De nombreuses sorties et activités d'extérieur sont proposées : équitation, accrobranche, escalade, tir à l'arc, piscine, Maison du Soleil avec la présence de deux artistes en résidence, l'un en juillet et l'autre en août.

Et grande nouveauté de cet été, deux mini-camps du 8 au 12 août à la Monta et du 22 au 26 août à Ceillac. De quoi bien occuper nos loulous!

N'hésitez pas à contacter Dorothée au 06.18.05.22.75 pour tous renseignements ou réservations.

Delphine Mathieu



Centre de loisirs pour les enfants de plus de 6 ans agrée Jeunesse et Sports

## FESTI' SAINT-VÉRAN

Festi' Saint-Véran, l'association d'animation du village, fonctionne actuellement uniquement grâce à de fidèles bénévoles, investis depuis maintenant de longues années, et qui arrivent maintenant au bout de leurs capacités d'engagement.

Alors bien sûr, nous trouvons toujours de l'aide auprès de vous, habitants du village, pour les grands événements, et vous en remercions : le problème étant le même dans les autres associations du village, le remplacement des membres du comité d'administration et du bureau de l'association, pour la faire vivre au long cours. C'est un travail passionnant, mais qui demande un peu de temps sur l'année : organisation des animations, recherche, accueil et logement des artistes, conférenciers, grands événements, logistiques, dossiers de demandes de subventions, communication, assemblées générales, comités d'administration.

Nous avons besoin de nouvelles personnes pour de nouvelles idées au conseil d'administration et au bureau, et il nous paraît maintenant impératif d'avoir un salarié, non pas pour remplacer les bénévoles qui sont indispensables, mais pour assumer les tâches susnommées, et soulager ainsi grandement les membres du bureau actuel (et à venir), lesquels acceptent de continuer cette année à en assumer le travail administratif, pour aider à la transition. La municipalité a accepté notre demande et alloué une subvention supplémentaire qui va nous permettre dans un premier temps de recruter un salarié à plein temps sur les deux mois d'été 2022.

Festi' Saint-Véran compte cette année 68 membres, adhérez tous pour nous soutenir!

Cet hiver, le point d'orgue des animations fut le spectacle de feu, en collaboration avec Anim' Agnel, qui a rassemblé plus de 200 personnes.



Pour cet été, voici un aperçu du programme :

 La course de caisse à savon aura lieu les 25 et 26 juin. Pour tout renseignement, contactez Annick Daniels au 06 58 97 14 04.



- Événement « Rencontre en Ciel pur » en partenariat avec l'Office du Tourisme et Saint-Véran Culture Développement les 10 et 11 juillet.
- Fête de Clausis le samedi 16 juillet, bal folk le soir avec le groupe « Baltazar ».
- Fête des traditions le dimanche 17 juillet, sur le thème du bois.
- Festival photo du 26 au 29 juillet.
- En août de nombreux concerts, brocante, marché de la laine, stage yoga, journée sur l'alpage, etc.

Vous trouverez le programme complet des animations prévues cet été sur la page Facebook de Festi' Saint-Véran, ainsi que sur le site : <a href="https://www.saintveran.com">www.saintveran.com</a>. Tout sera aussi affiché sur nos différents supports dans le village.

L'association a pu encore compter sur l'aide financière de la commune plus importante cette année pour le recrutement de l'animateur. Sont venues s'ajouter celle du Département, et l'enveloppe cantonale de Valérie Garcin-Eyméoud. L'association remercie l'ensemble de ces soutiens financiers.

Nous vous souhaitons un très bon été et espérons vous voir nombreux aux diverses animations !

festi@saintveran

## L'ÉTAT CIVIL

#### Décès

- Marie, Elisabeth, Anaïs **Sibille**, le 5 février 2022.
- Robert, Paul Mathieu, le 14 février 2022.
- Marcel, Etienne Bonetto, le 11 mars 2022.
- Joseph, Jean, Baptiste **Beaufils**, le 19 mars 2022.
- Micheline, Fernande Lannes, le 27 mars 2022.
- Gaston, Jean, Louis Romanet, le 11 mai 2022.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

# La diapause embryonnaire du chevreuil

Chez le chevreuil, la période « réelle » de gestation est de cinq mois, comme pour les autres petits ruminants (ovins, caprins). Mais cette période est précédée d'une autre durée de cinq mois où le développement embryonnaire, qui avait débuté, a été suspendu : en effet, le processus de gestation de la chevrette comporte un phénomène appelé diapause embryonnaire ou ovoimplantation différée. Cette particularité se retrouve aussi chez d'autres mammifères tels les ourses, les blaireaux, les fouines, les visons, les phoques, les chauves-souris. Le développement de l'embryon est ainsi suspendu jusqu'en décembre-janvier, la gestation reprend alors et l'embryon se développe normalement pour une mise bas qui interviendra en mai-juin.

Ce phénomène permet ainsi de synchroniser le cycle reproductif et le développement embryonnaire avec le cycle des saisons et de permettre ainsi la naissance des faons, non pas en plein hiver, mais au printemps.





